

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

2026/73

Commune de PLOUISY

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 13 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Bérenger LE NEGARET, Maire

Membres présents : LE NEGARET Bérenger, LE PESSOT Laurence, TREMEL Mathieu, PINEL Clarisse, GREZE Romain, MOTTE Nathalie, LE CLEC'H Guy, PHILIPPE Fabienne, LE PESSOT Mireille, DOUILLARD Christophe, AUGRE Morgane, LE BONNIEC Frédéric, MOISAN Anthony, RAMAIN Blandine, GUYON Gael, GOMAS Kevin, CRENN Nathalie, LE SAOUT Aurélie, M

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRIGANT Pierre pouvoir à Mme CRENN Nathalie

Secrétaire de séance : GOMAS Kevin

2026- 73 – Convention de servitude pour les ouvrages souterrains de la mairie avec Enedis

Rapporteur : Romain GREZE

La société ENEDIS souhaite établir un acte notarié relatif à l'implantation d'une installation électrique sur la parcelle cadastrée AB 58 située derrière la mairie.

Une convention sous seing privé avait été conclue entre la commune et ENEDIS le 18 juin 2026. Il convient maintenant de la régulariser par la signature d'un acte authentique devant notaire. Il est précisé que les frais notariaux seront à la charge exclusive d'ENEDIS.

ENEDIS a implanté 2 canalisations souterraines et des coffrets électriques sur la propriété de la commune pour les travaux de raccordement de mairie et la médiathèque.

La commune autorise ENEDIS à exploiter les ouvrages implantés sur sa propriété et a y réaliser toutes les opérations nécessaires à sa maintenance.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention de servitude pour les ouvrages souterrains localisés sur la parcelle AB58 ci annexée,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que tout document nécessaire à la bonne réalisation de l'opération.**

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Bérenger LE NEGARET



Le secrétaire de séance,
Romain GREZE